nombre de manifestants est mis bientôt à la fête.

Nouveaux détails

Berlin, 21 janvier. — Voici quelques détails sur les incidents de cette après-midi :

Tandis que le plus grand calme régnait aux environs du Château et Sous-les-Tilleuls, et qu'on croyait le calme rétabli un peu partout, une rencontre assez grave avait lieu vers 4 h. ½, non loin du Parlement, sur les bords de la Spree. Refoulés de l'avenue des Tilleuls, les manifestants étaient allés par petits paquets jusqu'à Schiffbauerdam, où finalement ils fermèrent une foule d'environ 2 000 hommes, la plupart n'atteignant pas 25 ans. Les agents reçurent l'ordre de disperser cette foule. Des deux côtés, les esprits semblaient montés.

Tout à coup, des rangs de la foule, sont lancées des pierres et des briques, que les manifestants ont ramassées dans les chantiers d'un théâtre en construction. Des agents sont atteints. Immédiatement, ils dégainent et menacent la foule de leurs armes. Du côté opposé arrive à toute bride un sabre au clair un détachement d'agents montés, qui lancent leurs chevaux dans la foule.

Une panique s'ensuit. Des blessés tombent. Une détonation — deux, dit une autre version — retentissent. Est-ce un coup de revolver ou un pétard lancé par un malfaiteur ? Toujours est-il que la police perd la tête et se met à frapper à droite et à gauche. Des gens tombent ou se sauvent en criant, la tête ensanglantée. On relève un homme âgé, le visage profondément entaillé d'un coup de sabre, et on le transporte dans un poste de secours voisin. Enfin la victoire reste aux mains de la police.

Jusqu'à présent, on ne signale sur aucun point de semblables incidents.

Une rencontre a eu lieu entre la police et environ 500 manifestants dans le sud de Berlin, mais elle n'a eu aucun caractère de gravité ; un manifestant a été arrêté.

Ce soir, espérant, à l'occasion d'une réunion socialiste organisée par Mme Clara Zetkin, qui parlera du droit de suffrage pour les femmes, il est possible que des rencontres aient lieu.

Un tous cas, la police, fatiguée, énervée par le service supplémentaire qu'on lui impose, semble ne plus devoir faire preuve d'une grande patience.

Quant aux manifestants, un grand nombre d'entre eux donnaient l'impression appartenir à la classe des sans-travail et prolétaires.

On déclare ce soir à la préfecture de police qu'un coup de revolver a bien été tiré. Un agent a eu le sol de son manteau traversé par une balle, mais il n'a pas été blessé.

On apprend que quelques troubles sérieux ont eu lieu.

Le vacarme du Reichstag

Déclaration de M. de Bülow

Berlin, 22 janvier. — La séance du Reichstag est ouverte à 1 h. 1/4.

La salle et les tribunes sont combles. Les députés sont assiégés de demandes visant à obtenir des cartes, dont il a fallu en été depuis longtemps disposé. —

On discute ardemment dans les couloirs la déclaration qu'on attend de la part du gouvernement.

L'agitation est grande, bien qu'on ne croie pas en général que l'issue des débats soit défavorable au chancelier.

Un député passe en courant et annonce que le chancelier est arrivé. En un clin d'œil, députés et journalistes gagnent leur place.

Le président, comte Hugo von Stolberg-Wernigerode, déclare la séance ouverte, et annonce que l'interpellation des socialistes est à l'ordre du jour de la séance.

Le chancelier se lève immédiatement pour lire une déclaration dans laquelle au nom du gouvernement, il refuse de répondre à l'interpellation. En ce qui concerne le premier point relatif au droit électoral de Prusse, seule la Diète prussienne est compétente.

En ce qui concerne les événements de dimanche dernier, la troupe a été consignée dans les casernes, afin d'être prête à répondre à la nouvelle réquisition de maintenir l'ordre dans la rue.

« Hier encore eut lieu de nouvelles rencontres entre les ouvriers et la police. On a dû à nouveau faire usage des armes. »

Cette phrase soulève un tempête de protestations sur les bancs des socialistes. On crie au chancelier : « On a dû ! »

Le chancelier blâme au plus haut point les manifestations, dont le gouvernement n'est nullement responsable, et il en rejette la responsabilité totale sur les organisateurs et les meneurs de la foule.

La grande majorité de la Chambre accueille d'applaudissements prolongés les déclarations du chancelier. Une agitation extraordinaire, qui gagne une partie des tribunes, s'est emparée des socialistes, dont certains gesticulent violemment.

Le calme se rétablit au moment où le président donne au député socialiste Singer la parole sur l'ordre du jour.

M. Singer appuie l'interpellation socialiste.

Par assis et levé, le président demande au Parlement s'il décide de passer à la discussion de l'interpellation.

Toute la droite et les nationaux-libéraux votent assis, mais les radicaux se lèvent avec les socialistes.

Le Parlement passe donc à la discussion de l'interpellation.

Tous les membres du gouvernement et du Conseil fédéral quittent la salle en guise de protestation.

Berlin, 22 janvier. — D'amples mesures de précaution ont été prises pour éviter autant que possible les manifestations.

Les accès du Reichstag sont gardés.

L'objectif de la police est de maintenir les manifestations éventuelles loin du Reichstag, du château et du centre de la ville.

Il est intéressant de remarquer que le *Vorwaerts* de ce matin fait ressortir que le parti socialiste avait discuté les ouvriers sans-travail de prendre part à des manifestations dans la rue.

Les présidents des réunions d'hier, leur avaient conseillé expressément de rester loin des manifestations.

Aussi le parti socialiste où l'agitation électorale n'est rien à faire avec les rencontres qui ont eu lieu hier.

Les réunions d'hier n'ont également aucun rapport avec le mouvement d'agitation électorale.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

L'OBLIGATION SCOLAIRE

La Commission de l'enseignement a commencé, hier, l'examen du projet du gouvernement et de la proposition de M. Pozzi, sur l'obligation scolaire.

Elle s'est prononcée pour les deux principes suivants :

1° C'est l'autorité académique représentée par l'inspecteur primaire, qui assure la répression des manquements à la loi sur l'obligation scolaire.

2° La Commission estime qu'il y a lieu par la même loi qui règlera des mesures de répression, d'instituer un organisme, tel qu'un Conseil de l'école, dont la composition et les attributions restent à déterminer, qui aiderait par des moyens matériels et moraux, l'inspecteur primaire à faciliter la fréquentation scolaire.

M. Pozzi a été nommé rapporteur provisoire.

LE DOSSIER FANTOME

En réponse à la lettre que lui avait adressée M. Sibille, rapporteur de l'élection de M. Leroy-Beaulieu, le garde des sceaux vient de lui faire savoir qu'il autorisait enfin la communication, au député de Montpellier, du dossier de l'instruction ouverte sur sa plainte pour la tentative de meurtre dont il a été l'objet au cours de sa campagne électorale.

L'ELECTION DE FALAISE

Le 7e bureau s'est réuni, hier, pour statuer sur le rapport de M. Delpierre, au nom de la sous-Commission, qui conclut à la validation de l'élection de M. Le Cherpy, dans la circonscription de Falaise.

Au vote, les voix se sont réparties ainsi : 14 voix pour l'approbation du rapport, 14 voix contre et 4 abstentions.

Dans ces conditions, comme l'a fait constater M. de Gailhard-Bancel, le bureau ne pouvait prononcer la validation de M. Le Cherpy.

Le rapport a été maintenu à M. Delpierre qui devra, désormais, se borner à exposer purement et simplement à la Chambre, les conclusions de la sous-Commission et le vote final du bureau.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Deux élections législatives doivent avoir lieu le 9 février dans la Haute-Garonne, l'une à Muret, l'autre dans la 1re circonscription de Saint-Gaudens, pour remplacer MM. Hector Leygues et Bepmale, députés radicaux socialistes, élus sénateurs.

Il n'y a pas moins de 12 candidats pour ces deux sièges. En voici la liste :

Arrondissement de Muret

M. Ghouti, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, radical socialiste.

M. René Dardenne, avocat, propriétaire agriculteur à Lahitère, radical socialiste.

M. Guichou, négociant, conseiller général, maire de Montesquieu-Velvestre, radical socialiste.

M. Latapie, publiciste, républicain progressiste.

M. Gouzy, conseiller municipal à Carbres, socialiste.

Arrondissement de Saint-Gaudens

M. P. Cazaseus, adjoint au maire de Saint-Gaudens, radical socialiste.

M. Bouguea, industriel à Saint-Gaudens, radical-socialiste.

M. Pilès, professeur de mathématiques au lycée de Toulouse, radical-socialiste.

M. Busca, professeur au lycée de Montauban, radical socialiste.

M. Azéma, docteur médecin, conseiller général, maire d'Aurignac, radical socialiste.

M. E. Atémar, professeur au collège de Saint-Gaudens, radical socialiste.

M. L. Saint-Martin, avocat, républicain.

M. Daure, maire d'Alan, libéral.

ÉCHOS DU SÉNAT

LES RETRAITES OUVRIERES

La Commission des retraites ouvrières a examiné, cette après-midi, les documents qui lui ont été communiqués. Après de longs atermoiements par MM. Caillaux et Viviani il résulte de cet examen que les chiffres contenus dans ces documents ne concordent en aucune manière.

M. Cuvinot a fait observer que dans ces conditions, la Commission ne pouvait accomplir une étude complète et sérieuse.

La Commission a chargé son président de demander au président du Conseil de réunir les deux ministres et un représentant de la Commission pour étudier la question.

D'autre part, la sous-Commission des retraites ouvrières a établi une statistique des réponses faites à son questionnaire. 75 % de ces réponses sont nettement hostiles au principe de l'obligation des versements.

LA REVOCATION DES MAIRES ET ADJOINTS

Le Sénat a constitué une Commission spéciale pour examiner la proposition de M. Gourju, tendant à l'organisation d'une procédure d'appel contre les arrêtés préfectoraux révoquant des maires ou des adjoints.

Cette Commission est ainsi composée : MM. Méline, Sauvan, Gourju, Crépin, Jouffray, Fleury-Ravarin, Vidal de Saint-Urbain, Halgan et Bourganel. Tous les commissaires sont favorables à la proposition.

Le monument de M. Scheurer-Kestner, placé depuis près d'un an dans le jardin du Luxembourg sera inauguré le 11 février par M. Clemenceau.

EXCOMMUNICATION RADICALE

On se rappelle l'élection sénatoriale de la Côte-d'Or, où, malgré l'énorme supériorité numérique des voix radicales et radicales-socialistes, ce fut un progressiste, M. Philipot, qui fut élu avec 523 voix contre 474 suffrages au candidat radical et radical-socialiste, le général André, ancien ministre de la Guerre.

Cet échec était dû, paraît-il, à l'indiscipline des concurrents radicaux du général André. MM. Muteau, député, et Gagey, conseiller général, qui, l'un ni l'autre, ne voulurent se désister pour le chef des cisterciens.

L'affaire, sur l'initiative de M. Henry Béranger, de l'*Action*, a été portée devant le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste.

Après deux séances consacrées à cette affaire, la Commission du Comité, à l'unanimité, a déclaré MM. Muteau et Gagey coupables de manquement à la discipline et à l'unanimité moins une ou deux voix, a voté contre le premier l'exclusion, et, à une grosse majorité, un blâme contre le second.

L'élection partielle de Clermont-de-l'Oise

De notre correspondant de Clermont :

Nous avons annoncé dans notre numéro d'hier le succès obtenu par les candidats libéraux aux trois sièges de conseillers municipaux, MM. Goudré, Mauprivez et Obry.

Au sujet de ce résultat, l'organe de la sous-préfecture de Clermont publie ce qui suit :

« Malgré notre meilleure volonté, il ne nous est pas possible de célébrer comme un succès le résultat de ces élections ; c'est, au contraire, un échec bien caractérisé, un insuccès complet, puisque la réaction sort victorieuse avec 100 voix de majorité, alors que depuis quelques années nous possédions à Clermont une majorité nettement républicaine. » (Lisez blocards.)

Savourons cet aveu. *Il a donc fallu des raisons sérieuses et graves pour que les opinions de nos concitoyens se retournent de la sorte.*

Naturellement, MM. les radicaux et les Clermontois se souviennent des arrêtés pris pour interdire les processions, de l'interdiction faite il y a deux ans, lors de la réunion générale des patronages catholiques de l'Oise, de déployer les drapeaux tricolores, etc.

Encore un peu de temps, Messieurs les radicaux, et vous verrez ce que les Clermontois indépendants vous diront par leur vote.

La réintégration de M. Joseph Reinach

La Commission de l'armée s'est occupée hier, comme nous l'avons dit, du projet de résolution déposé par M. Lasies à la séance de lundi de la Chambre et qui lui a été renvoyé.

Rappelons que ce projet était ainsi conçu :

La Chambre invite le gouvernement à déposer un projet de loi établissant que les officiers, sous-officiers, soldats de la réserve et de la territoriale, pour les actes, paroles, écrits accomplis ou exprimés en dehors du service et non à l'occasion du service, relèvent du droit commun.

Le président, M. Berteaux, et la presque unanimité de la Commission ont paru d'avis qu'il y avait, en effet, quelque chose à faire et qu'on ne pouvait indéfiniment laisser subsister la législation actuelle qui enlève aux réservistes et territoriaux une partie de leurs droits de citoyens. M. Jourde député socialiste indépendant, a seul soutenu la thèse que les officiers de réserve et de territoriale restaient avant tout officiers.

M. Gast, député de Seine-et-Oise et beau-frère du général Picquart, ministre de la Guerre, a présenté une proposition aux termes de laquelle les réservistes et territoriaux, officiers ou soldats, relèveraient bien comme dans la proposition Lasies, du droit commun, mais que si, à l'occasion de leurs écrits ou discours, une condamnation était prononcée contre eux par les tribunaux de droit commun, le ministre de la Guerre pourrait ensuite intervenir et appliquer les peines disciplinaires.

Finalement, on a décidé d'entendre sur cette question le ministre de la Guerre.

Son audition a lieu aujourd'hui.

M. Gustave Hervé rayé du barreau

Nous avons dit, hier, que M. Gustave Hervé dans le but d'éviter une radiation immédiate avait déposé des conclusions tendant à l'incompétence du Conseil de l'Ordre du barreau de Paris. Il demandait à être jugé par l'assemblée générale des avocats à la Cour de Paris, assemblée générale qui s'est tenue autrefois, mais qui n'a plus la faculté de se réunir.

Le Conseil de l'Ordre a déjoué cette tactique et a joint « l'incident au fond ».

Me Hervé et son défenseur, Me Jacques Bonzon, se sont alors retirés.

Le Conseil a prononcé, par défaut, la radiation de M. Gustave Hervé du barreau de Paris.

AU MAROC

Ouezzan reconnaît Moulay-Hafid

Tanger, 21 janvier (source anglaise). — On apprend de source autorisée que les prisonniers, dont Erraisouli demandait la libération pour relâcher le caïd Mac-Lean, ont quitté Fez. On s'attend en conséquence au retour de sir Mac-Lean d'ici trois ou quatre semaines. Suivant un bruit digne de foi, Moulay-Hafid aurait été proclamé dans la ville sainte de Ouezzan, ce qui apporterait le plus grand appui à sa cause. On s'attend à ce qu'il soit sous peu proclamé à Larrache, Arzila et Alcazar.

Effervescence à Larache

Tanger, 21 janvier. — Une certaine effervescence se manifeste dans les environs de Larache, par suite de la présence des émissaires de Moulay-Hafid, venus pour prêcher la guerre sainte et pour fomenter un mouvement de révolte contre l'organisation de la police dans cette ville. C'est, comme on sait, aux Espagnols qu'incombe cette organisation.

Télégrammes officiels

500 soldats ont quitté Tanger dans la matinée pour Larache.

Les dépêches du général d'Amade et de l'amiral Philibert ne signalent aucun mouvement offensif des tribus. La nouvelle d'un gros rassemblement ennemi à Settat n'est nullement confirmé. Nos troupes de Bouznika ont pris contact avec les troupes du maghzen qui occupent la kasbah de Khirat.

Le calme continue à régner à Rabat et à Sagan ainsi que sur le territoire des Chaouias.

On mande aussi de Fez à Tanger que plusieurs délégués des tribus voisines de Fez refusent de signer la proclamation de Moulay-Hafid.

Association catholique de la Jeunesse française

CONGRÈS SOCIAL AGRICOLE D'ANGERS

On sait que l'A. C. J. F. doit tenir à Angers, du 19 au 22 mars, un grand Congrès national ayant pour objet l'étude des questions sociales agricoles.

Nous sommes heureux de publier aujourd'hui la lettre que Mgr Rumeau, évêque d'Angers, vient d'adresser à cette occasion à M. Jean Lerolle :

ÉVÊCHÉ D'ANGERS

Angers, le 8 janvier 1908.

Monsieur le président,

Vous avez bien voulu choisir la ville d'Angers pour le prochain Congrès national de la Jeunesse catholique.

Je ne me consolerais pas d'y adhérer, comme vous m'en avez fait la demande. Je vous en remercie. Ce sera pour mon diocèse un honneur et un bienfait.

Ces religieuses et patriotiques assises, que nous nous attacherons à rendre aussi solennelles que possible, coopéreront à l'accroissement de vos groupes, déjà nombreux, et les enflammeront d'un nouveau zèle.

Vive cette chère Jeunesse, prompte à l'action, enthousiaste pour le bien, fortement unie dans la discipline et le respect de la hiérarchie sacrée ! Elle est notre consolation et notre espoir.

Agréez, Monsieur le président, l'assurance de mon affectueux dévouement.

† JOSEPH,
évêque d'Angers.

N.-B. — Pour tous renseignements sur le congrès, s'adresser au secrétariat général, 8, rue Rabelais, Angers.

LIBRAIRIE DE LA BONNE PRESSE

5, RUE BAYARD, PARIS

LIVRES A 0 fr. 75 (port en sus)

Bibliothèque paroissiale. — Légendes de sainte Odile et de saint Didier, par ELISABETH BASTIEN. — Une Gerbe de Légendes, par CHARLES D'AVOND. — Un Mariage sous la Terreur, par ALFRED DE BESANCENEY. — Les Épreuves d'une Mondaine, par LUCIEN DARVILLE. — Fils de siècle, par DE KERNOLE. — Aouina, la nièce du curé, souvenirs d'Afrique, par P. FAROCHON. — Les trois Vierges noires de l'Afrique équatoriale, par FL. BOUHOURS. — Fleurs des Landes, par MAXIME DU HOIRS. — Nouvelles, 1re Série, par la comtesse DE BEAUMEFAIRE DE LOUVIGNY. — Nouvelles, 2e Série, par GASTON DE SALVY. — Nouvelles, 3e Série, par GASTON DE SALVY. — La Grande Aube, l'épopée de l'Église, (1re partie), par CH. VINCENT. — La Lumière du Verbe, l'épopée de l'Église (2e partie), par CH. VINCENT. — La Douzième Heure, l'épopée de l'Église (3e partie), par CH. VINCENT. — L'Épi et l'Aloyon, par Mme CHÉRON DE LA BRUYÈRE. — La Fille de Frantal, par Mme CHÉRON DE LA BRUYÈRE. — Sans Dieu, par ALFRED DE BESANCENEY.

Prix des 17 volumes : 12 francs

(Port des colis postaux de 10 kilos)
Pour reliures ajouter 0 fr. 75 par exemplaire.

LIVRES A 0 fr. 50 (port en sus)

Bibliothèque du « Noël ». — Grandeur et décadence de Domino, Souvenirs d'un caniche, par JEAN DE MONTÉRAN. Broché, port, 0 fr. 25. Relié, port, 0 fr. 35. — Les Epreuves de Madeleine, suivies des Aventures d'un serin, par JEAN DE MONTÉRAN. Broché, port, 0 fr. 30. Relié, port, 0 fr. 40. — Le petit Jean chez les Auvergnats, par EXPERIT. Broché, port, 0 fr. 25. Relié, port, 0 fr. 35. — Jacques et Jacqueline, par YVONNE KERMARIA. Broché, port, 0 fr. 25. Relié, port, 0 fr. 35. — Fils du Maître d'école, par MARIE MOUANS. Broché, port, 0 fr. 20. Relié, port, 0 fr. 40. — Follet ou le Robinson des chiens, par X. DE LA FERRAUDIÈRE. Broché, port, 0 fr. 25. Relié, port, 0 fr. 35.

Prix des 6 volumes : 3 francs

(Port un colis postal de 5 kilos)
Pour reliures ajouter 0 fr. 25, ou avec tranches dorées, 1 fr. par exemplaire.

LIVRES A 0 fr. 25 (port en sus)

Le mystère de la Nativité, en huit tableaux avec musique, par JEANNE-PAULE FERRIER. Broché, port, 0 fr. 10. Relié, port, 0 fr. 15. — Saint Nicolas, Légende chrétienne en 3 actes, par le baron de VILLEBOIS-MAREUIL. Broché, port, 0 fr. 10. Relié, port, 0 fr. 15. — L'Idole des idoles, Histoire d'enfants gâtés, par V. DE P. BAILLY. Broché, port, 0 fr. 10. Relié, port, 0 fr. 15. — La Fillette de saint Roch, Histoire du bon vieux temps, par MARIE LECOMTE. Broché, port, 0 fr. 10. Relié, port, 0 fr. 15. — Larmes et joies, par le baron DE VILLEBOIS-MAREUIL. Broché, port, 0 fr. 25. Relié, port, 0 fr. 30. — La fille du colonel, comédie en un acte, par J. BOUVATTIER. Broché, port, 0 fr. 10. Relié, port, 0 fr. 15. — Nadelette, Comédie en un acte, par J. BOUVATTIER. Broché, port, 0 fr. 10. Relié, port, 0 fr. 15.

Prix des 7 volumes : 1 fr. 75

(Port un colis postal de 3 kilos)
Pour reliures ajouter 0 fr. 25, ou avec tranches dorées 0 fr. 40 par exemplaire.

Le petit oiseau de Jésus, légende, par M. LUOSIR. 0 fr. 15, port, 0 fr. 05 ; relié, 0 fr. 20, port, 0 fr. 10.

PARIS, 5, RUE BAYARD

CONGRÈS CATÉCHISTIQUES

Nous rappelons que le Congrès national de l'œuvre des catéchismes aura lieu les lundi 3 et mardi 4 février. Les séances se tiendront à 9 heures du matin et à 2 heures de l'après-midi à l'hôtel Cadet, 12, rue Monsieur et le soir à 8 heures, 70, rue des Saints-Pères.

Mgr Amette présidera la clôture de ce Congrès.

Le programme de ces séances étant fort chargé il a été impossible d'y trouver place pour les questions de propagande catéchistique. Celles-ci seront donc réservées pour une journée spéciale que présidera M. l'abbé Odelin, vicaire général, et qui aura lieu le 7 février (1). On y étudiera notamment la question d'un catalogue général de toutes les publications catéchistiques.

Dans l'intervalle, les 5 et 6 février, se tiendra le Congrès des œuvres de projections.

CONGRÈS DIOCESAIN DE LYON

La date du Congrès diocésain, que S. Em. le cardinal Coullié a décidé de tenir cette année à Lyon, est définitivement fixée aux 10, 11, 12 mars. Le but précis de ce Congrès sera l'étude d'une organisation des catholiques dans les départements du Rhône et de la Loire.

L'importance du but poursuivi n'échappera à aucun de ceux, prêtres et laïques, que préoccupent si justement à cette heure les destinées de l'Église de France. Nous pouvons annoncer à nos lecteurs que la Commission chargée de la préparation du Congrès diocésain de Lyon leur communiquera très prochainement le programme détaillé de ses trois journées d'étude, en même temps qu'elle leur fera connaître les conditions d'adhésion au Congrès.

(1) Pour toutes les questions relatives à cette journée, s'adresser à M. Rivière, secrétaire du Comité central de l'Union de propagande catéchistique, 10, rue de Mézières, Paris, VIe.

NOS AMIS DÉFUNTS

Doux Cœur de Marie, soyez mon salut !

300 jours d'indulgence.

On nous télégraphie : M. l'abbé Mazéras, curé de Saint-Antoine, à Compiègne. Mort aujourd'hui à la suite d'un refroidissement pris hier à un enterrement. Rien ne faisait prévoir une mort aussi subite.

M. l'abbé Tachebœuf, 44 ans, à Mortiers (Aisne). — Mme de Maningheu, 87 ans, à Amiens. — M. Frédéric Crassier, 62 ans, à Calais. — Mme Sallot, née Elisabeth Boyswoir, à Pleugueneuc (Ille-et-Vilaine). — M. Priyet Vidal, ancien Frère du Sacré-Cœur. — M. Pierre Tâmré, 80 ans, conseiller municipal, à Aunsout, près Senlis. — Mme Giron, mère de M. le curé de Rougnat, 88 ans. — M. Elie Delphin Subtiliet, ancien zouave pontifical, 69 ans, à Poitiers. — M. le Dr Alexandre-Joseph Feldherbe, 41 ans, à Roubaix. — Mme Vve Chatillon, née Louise Saye-Dien, 76 ans, à Paris. — R. P. Bérard, Franciscain, aux Trois-Rivières (Canada). — Mme Pauline Fourneau, 48 ans, à Poissy (Seine-et-Oise). — M. l'abbé Perroy, à Châtel.

ORPHELINS DE LA MER

M. le lieutenant-colonel de La Ruelle, à Pont-à-Mousson, 100 fr. — M. Deruy, 5 fr. — Paroisse de Lannion, 50 fr. — M. Grandin, 50 fr. — M. G. Adnet, 10 fr. — M. et Mme Lermoy, 5 fr. — *Ignotus*, 10 fr. — M. Pasquet, 10 fr. — M. Saint-Hebert-Bony, 10 fr. — M. Brechemier, à Pithiviers, 5 fr.

INFORMATIONS DU SOIR

Aucune décision définitive n'a encore été prise au sujet du voyage de M. le président de la République en Scandinavie. Nous croyons savoir que le gouvernement ne sera pas appelé à délibérer à ce sujet avant quelques semaines.

LES AFFAIRES MAROCAINES

Tanger, 22 janvier. — Médiouna, 16 janvier. — Un goumier qui avait été blessé au cours du combat du 13 janvier, a succombé à ses blessures ce matin.

Le général d'Amade devait partir pour Fédallah, mais un raikas, envoyé par le conseil dans la nuit, avisait le général que le caïd de Ber-Rechid l'avait prévenu que la mehalla de Moulay-Rachid devait venir attaquer la garnison de Ber-Rechid aujourd'hui.

Ce matin, le général s'est porté avec une colonne jusqu'à Sidi-Alsen, à mi-chemin de Ber-Rechid, en prévision d'une attaque, et il a envoyé deux compagnies d'infanterie de renfort dans la journée.

La colonne est rentrée à 6 heures du soir, sans incidents.

Le départ de Fédallah du général aura probablement lieu demain.

Le colonel Dean de Luigné est arrivé avec un escadron du 5e chasseurs.

Casablanca, 16 janvier. — La forte mehalla de Moulay-Rachid a réoccupé Settat hier.

Le général est parti ce matin à 8 heures avec une colonne, se rendant à Ber-Rechid pour surveiller cette mehalla et agir le cas échéant.

Tanger, 22 janvier. — Casablanca, 20 janvier. — Le général d'Amade est rentré hier avec une colonne. Il a laissé à Médiouna une partie de la cavalerie et une batterie de 75, qui avec la garnison de Médiouna constituent la colonne légère chargée d'évoluer aux environs de Médiouna et de se porter éventuellement au secours de Ber-Rechid en cas d'attaque de la mehalla hafidienne.

La colonne du général d'Amade partira aujourd'hui ou demain pour opérer sur le littoral, à moins d'événements imprévus qui pourraient nécessiter un changement de direction.

Tanger, 22 janvier. — Les dernières nouvelles de Fez, datées du 16, ne signalent aucun fait nouveau. L'ordre se maintient, mais la partie paisible de la population se montre inquiète.

On n'a encore aucune nouvelle à Fez des émissaires partis pour porter à Moulay-Hafid la nouvelle de sa proclamation, et on ignore même où se trouve actuellement ce dernier.

Les autorités marocaines de Tanger ont reçu de nouvelles lettres de Fez les pressant de reconnaître Moulay-Hafid. Ces lettres restent sans effet. On se borne à les communiquer au maghzen de Rabat.

Une dépêche du gouverneur général de l'Algérie signale comme un excellent symptôme de la situation nouvelle sur la frontière marocaine, ce fait que des réguliers marocains ont été mis à la disposition de notre chef d'annexe de Beni-Ounif pour repousser l'incursion d'une troupe de Berraber et d'Oulad-Djerriv qui voulaient s'emparer des troupeaux de Figuig.

Les nouvelles de la soumission des Beni-Snassen ne sont pas étrangères à ce nouvel état d'esprit. On ne parle en effet dans la région que de leur soumission effective et on répète partout qu'ils ont payé une forte indemnité de guerre en argent et en orge.

Saint-Pétersbourg, 22 janvier. — Le *Livre Orange* publié par le ministère des Affaires étrangères, contient des documents concernant la conclusion de la convention politique générale du 30 juillet 1907 entre la Russie et le Japon.

M. CHERON A DOUAI

Douai, 22 janvier. — M. Henry Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, est arrivé à Douai, accompagné du médecin militaire Socquet, qui, l'année dernière, fut chargé d'étudier en Allemagne les cas de méningite cérébro-spinale.

Il s'est rendu à l'Hôtel-Dieu, où il a visité les locaux dans lesquels les soldats malades sont en traitement.

CRISE MINISTÉRIELLE EN BULGARIE

Sofia, 22 janvier. — Les ministres ont été invités hier soir à dîner au Palais. A l'issue de ce dîner, le ministre président a remis au prince la démission du Cabinet.

Jusqu'au règlement de la crise, les ministres actuels restent chargés de gérer les affaires de l'Etat.

LE PROCÈS HOHENAU ET DE LYNAR

Berlin, 22 janvier. — Dans le procès intenté aux comtes de Hohenau et de Lynar, le représentant du ministère public, M. Grunwald, docteur en droit, conseiller de la justice militaire, a demandé que le huis-clos fut prononcé pendant toute la durée des débats.

Après une courte délibération du tribunal, le président a annoncé que les débats de tout le procès auraient lieu à huis-clos, parce qu'on pouvait craindre que la publicité des débats n'énervât la discipline militaire et ne portât atteinte à la décence publique.

LE VOL DE TIFLIS

Stockholm, 22 janvier. — Un Russe, qui dit se nommer Vladimir Kroucheldinsky, a été arrêté ici sous la prévention d'avoir pris part au vol de 231 000 roubles commis à Tiflis. Kroucheldinsky, qui est arrivé dimanche de Finlande, a essayé de changer à différentes banques des billets de 500 roubles. L'enquête a démontré que tous ces billets de 500 roubles appartenaient aux séries 68 901 — 68 600 et 68 701 — 68 800 faisant partie du vol de Tiflis.

L'arrestation a eu lieu juste au moment où Kroucheldinsky se préparait à partir par l'Express du Sud.

AVEUX DU MEUNIER DE LARGENTIÈRE

Deux balles de talc ont été jetées par Pascal dans la rivière, hier, à 8 heures du soir, en présence de son avocat, Me Deschanels ; il a fait des aveux complets, aussi bien en ce qui concerne les détournements d'huiles au moyen de siphon que pour le talc. Après ces aveux et en présence de l'état précaire de la santé de sa femme, qui vient d'être mère dans la nuit, le juge d'instruction Picard, obéissant à des sentiments humains, l'a fait mettre en liberté.

UN ENFANT CARBONISÉ

Le feu s'est déclaré ce matin dans le logement occupé par Mme Lallouet, 44, rue de Ménilmontant.

Vers 10 h. ½, le feu a dévoré le mobilier modeste de Mme Lallouet. Quand, grâce aux prompts secours tout danger eut été écarté, on découvrit le corps d'un petit garçon de deux ans et demi qui avait été complètement carbonisé. Dans un berceau, un jeune enfant avait subi un commencement d'asphyxie qui n'aura pas, croit-on, de suites graves.

Le soldat Elie Candré, deuxième canonnier au 31e d'artillerie au Mans, a eu le crâne fracturé par un coup de pied de cheval qu'il s'occupait à panser. Il est mort à l'hôpital où il venait d'être transporté. Sa famille qui habite Paris a été prévenue.

PALAIS DE JUSTICE

LES ANTIMILITARISTES

La Cour d'assises de la Seine vient de condamner à six mois de prison l'ouvrier cordonnier Prosper Bernardin, arrêté le 18 novembre 1907, place de la République, au moment où il apposait des papillons antimilitaristes.

L'un de ces papillons — le seul reconnu — portait ces mots : « Au premier coup de canon, en Allemagne comme en France, fusillez les soldats. »

ECHEC AU LIQUIDATEUR

Infirmant un jugement de la 2e Chambre du tribunal de la Seine, la 1re Chambre de la Cour de Paris vient de décider que la propriété située près de Toulouse provenant de la succession du R. P. de Solage, Jésuite, devait être attribuée à l'héritier de celui-ci, M. le marquis de Solage et non à M. Ménage, liquidateur de la Congrégation des Jésuites, qui la revendiquait.

ROME ** ** JÉRUSALEM

REVUES MENSUELLES ILLUSTRÉES — ABONNEMENTS Un an, 3 francs — Un n° 0 fr. 50

5, RUE BAYARD, PARIS

RÉDACTION DU 22 JANVIER 1908 — 31 —

FACE AU DEVOIR !

En hâte, Viremont et les deux paysans gagnèrent les champs.

Du point le plus élevé, ils virent dans le cœur d'une maison neuve, avant laquelle on avait pu circonscrire le feu, tout un groupe d'alités qui, de la terrasse supérieure du jardin, contemplaient le spectacle lacustre qui s'étalait devant leurs yeux.

Sous des ombrelles rouges, en corsages clairs et en jupes garnies de volants, Chevreux reconnut ses deux filles caquetant et riant avec une demi-douzaine d'autres, vêtues également comme en partie de plaisir.

— Tonnerre ! en voilà des pécaunelles ! s'écria son compagnon.

Chevreux devint tout pâle et fit un geste exaspéré. Il continua sa route et vint pour reprendre place à la chaîne ; un groupe de trois femmes remontait le sentier entre les deux rangs de travailleurs

Mlle de Viremont et Mme Verrier soutenaient la pauvre Marguerite qu'une défaillance avait saisie.

Marcel passa brusquement sa main sur ses yeux comme s'il eût pu chasser un obsédant cauchemar, mais la réalité était là, devant lui, comme l'autre réalité, presque aussi désespérante l'une que l'autre. Sa femme mourante, ses filles dansant en face de l'incendie.

Il s'avança :

— Marcel, Mesdames, dit-il, la voix étranglée, je vais l'emporter.

— Vous ne pourrez peut-être pas à vous seul, fit observer Mlle de Viremont.

— Elle ne pèse guère, dit-il tristement.

— Marcel, voilà Charlot ! cria une voix.

Charlot, en effet, était là tout prêt ; mais, en apercevant Guy de Viremont, il tourna les talons et se perdit dans un groupe compact de curieux.

— Il n'a pas compris, excuse le pauvre père.

— Vos filles sont par là, Chevreux, dit le curé qui arrivait d'un autre point, je les ai aperçues.

Marcel secoua la tête, une horrible amertume envahissait son pauvre cœur.

— A quoi bon ?

Il ne refusa pas l'aide de Mme Verrier qui marchait en arrière, soutenant les épaules de la pauvre femme.

Un cri retentissait.

— On vient d'abattre la maison de Milleteau, le feu est circonscrit enfin !

XXV

La chaîne s'était disloquée. Les pompes, désormais réunies, suffisaient à inonder maintenant les points où le feu sévissait encore avec violence.

Aliette avait suivi des yeux Chevreux et Mme Verrier emportant le corps affaissé.

— Quelle est cette malheureuse femme ? interrogea-t-elle.

Un vieillard, qui avait travaillé ardemment aux démolitions et qui essayait d'enlever avec l'eau contenue dans un seau resté intact la poussière noire qui lui couvrait le visage et les mains, redressa la tête :

— Vous avez raison, Mademoiselle de Viremont, de dire : la malheureuse ! C'est fâcheux tout de même qu'il y ait du malheur chez ces gens-là, et pourtant c'est vrai ! A l'extérieur, comme cela, on juge mal ; mais ces quatre enfants, de beaux gars et de belles filles, ça ne vaut pas ce que ça paraît ! Les parents peinent et triment, la mère s'est étiolée, n'étant pas rude ; le père se décourage. Ces enfants-là, ça s'est élevé dans les idées nouvelles, ça ne veut plus de frein, mais du bien-être ! ça n'écoute plus ni père ni mère.

— Son nom, son adresse ?

— Chevreux, sur la route de Lyonnet.

Et le bonhomme, qui en avait gros sur le cœur des dédains témoignés à ses propres filles par Mlles Chevreux, ajouta :

— Des gens pour lesquels tout aurait si bien tourné ! Ce que c'est pourtant que de regarder à côté au lieu de regarder en face ! C'était faible, ça n'avait pas assez de volonté, et puis, voilà, les enfants en ont eu trop ! Ce n'est pas vous, Mademoiselle de Viremont, vous qui êtes une vraie demoiselle, et de la noblesse, qui avez peur de vous mouiller les pieds et d'avoir la tête au soleil pour venir en aide aux incendiés ! On dit : deux bras de plus ou de moins, qu'est-ce que cela fait ? On a tort. Les petits ruisseaux ça fait les grandes rivières ; les petits brins font les nids, et quand les braves gens s'en vont chacun de leur côté au lieu de s'unir..... cela fait..... rien du tout !

Aliette fut frappée de ce dernier trait ; dans sa rusticité un peu brutale, ce paysan résumait la situation du pays tout entier.

En elle, un souvenir s'éveilla ; elle regarda le vieillard avec attention :

— Votre nom ? interrogea-t-elle.

— Aurigoux, le frère aîné du berger.

— Quelle famille de braves gens ! dit-elle simplement.

— Ah ! on est fier, quand une demoiselle comme vous parle ainsi. Mes filles, là-bas, ont fait de leur mieux... et croyez-vous que les Chevreux les toisaient avec des grands airs ! Ah ! malheur qu'elles ne vous voient p